

Nouvelles du Réseau

Numéro 25

Réseau juridique canadien VIH/sida

Décembre 2006

Ottawa annule le programme de tatouage sécuritaire en prison	2
Le Réseau demande des réformes à la loi sur l'exportation de médicaments génériques	3
Le ministre de la Santé procède à un examen de l'Initiative fédérale	3
Le rapport des Communes sur la prostitution néglige les travailleuses et travailleurs sexuels	4
Consultation de Nairobi sur les droits des femmes	4
Le Réseau juridique témoigne aux audiences d'un comité des Communes	5
Loi modèle sur l'usage de drogue et le VIH/sida	6
Le Réseau juridique aide à l'examen des lois sur le sida en Afrique de l'Ouest	7
Débat sur l'équité du droit au mariage	7
Réforme des politiques sur la drogue en Russie et au Tadjikistan	8
Colloque sur la méthadone à Montréal	8
Le Réseau juridique dans les médias	9
Réunion de l'OMS-Europe sur la criminalisation du VIH	10
Témoignage du Réseau juridique sur le sida et les droits humains en Chine	10
Hommage à Ruth Carey	11
Alana Klein nommée commissaire à la CODP	11
Bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration	12
Nouvelles ressources	12

A.g.a. 2006 — Honneurs à un Jamaïcain héroïque et à Stella; ateliers sur les droits

Les assemblées générales annuelles conjointes du Réseau juridique et de la Coalition interagence sida et développement (CISD), qui ont eu lieu à Gatineau, fin septembre, ont été un événement inspirant et riche en apprentissages. Plusieurs membres ont signalé à quel point les lauréats des Prix de l'Action contre le VIH/sida et pour les droits humains, cette année, les avaient touchés; et les réactions aux ateliers du Réseau juridique ont été très positives.

Le lauréat du Prix international, **Gareth Williams**, coordonnateur du Jamaica Forum for Lesbians, All-Sexuals and Gays (J-FLAG), a ému l'auditoire en parlant de l'hostilité et des abus que rencontrent les gais et lesbiennes en Jamaïque. Son discours a fait suite à un vibrant hommage qu'il a prononcé en conjonction avec **Robert Carr**, membre du conseil d'administration du Réseau juridique, à la mémoire de Steve Harvey, l'activiste jamaïcain pour les droits humains et contre le sida qui a été tué en décembre 2005. Williams a été tout aussi éloquent lors d'une réunion avec des responsables de l'Agence canadienne de développement international ainsi que d'Affaires étrangères Canada, le deuxième jour de l'a.g.a., où il a fait remarquer l'impossibilité de mettre en œuvre des programmes efficaces contre le VIH/sida si les hommes gais sont confrontés à des abus et à de la violence qui demeurent impunis.



La silhouette de Gareth Williams, lauréat du Prix international de l'Action

Claire Thiboutot, directrice générale de l'organisme Stella, a accepté le Prix canadien au nom de cet organisme hors pair de travailleuses sexuelles qui est établi à Montréal. Claire a souligné le défi perpétuel que constitue la criminalisation du travail sexuel au Canada et dans le monde, qui empêche les personnes de l'exercer dans des conditions aussi sûres que possible. Elle a dénoncé la tendance persistante des bailleurs de fonds et des gouvernements à considérer les travailleuses et travailleurs sexuels comme des « vecteurs » du VIH qu'il faut cibler par des programmes de lutte au VIH/sida afin de sauver les « femmes respectables » des clients. On a également présenté le court-métrage produit par Stella, qui présente les faits saillants du Forum XXX de mai 2005, un colloque international avant-gardiste auquel ont participé des organismes de travailleuses sexuelles qui sont unis par leur combat pour les droits de la personne.

Les trois ateliers du Réseau juridique ont été bien accueillis par les membres. Notre directeur des communications, **Leon Mar**, a partagé son expertise et ses vues sur les manières par lesquelles de petits organismes de lutte au sida peuvent utiliser les médias de masse. L'analyste principale des

politiques **Alana Klein** a dirigé une séance concernant les obstacles aux services d'échange de seringues au Canada. L'ex-membre du conseil d'administration **Jacqueline Gahagan** et sa collègue **Jane Maloney**, toutes deux de l'Université Dalhousie, ont impliqué les

membres dans une discussion sur l'importance des considérations sexospécifiques dans la recherche sur le VIH/sida.

Pour plus d'information, visitez www.aidslaw.ca/aga

Ottawa annule le programme de tatouage sécuritaire en prison

Pour plus de détails sur le VIH en prison, visitez www.aidslaw.ca/lesprisons

Le ministre fédéral de la Sécurité publique, Stockwell Day, a sabré officiellement le programme pilote du Service correctionnel du Canada (SCC) en matière de tatouage sécuritaire en prison, le lundi 4 décembre. C'était trois jours après la parution dans le *Toronto Star* d'un texte d'opinion du directeur des communications **Leon Mar**, qui incitait le ministre Day à ouvrir des salons de tatouage dans toutes les prisons canadiennes — mais qui est tombé de toute évidence dans l'oreille d'un sourd.

Tandis que la Canadian Taxpayers Federation et le Syndicat des agents correctionnels du Canada avaient qualifié le projet pilote de gaspillage des impôts des contribuables, et d'échec à endiguer le tatouage clandestin, le Réseau juridique a affirmé pour sa part que l'annulation du programme était « un choix irresponsable sur le plan fiscal et [qui] menace la santé publique et les droits humains ».

« Le gouvernement fédéral dit qu'il n'est présentement pas disposé à financer le tatouage sécuritaire en prison », a noté la directrice générale **Joanne Csete** dans un communiqué diffusé peu après l'annonce du ministre. « Cela signifie que l'argent des contribuables sera dépensé plus tard en traitements pour des

infections par le VIH et le virus de l'hépatite C (VHC) qui auraient pu être évitées. »

L'affaire a été couverte abondamment par les médias. Le Réseau juridique a reçu douze appels de journalistes sur ce sujet, et a figuré dans 38 articles de journaux et six passages télé ou radio. (Voir aussi « Le Réseau juridique dans les médias », à la p. 9.)

Le SCC avait initié l'an dernier le projet pilote de tatouage sécuritaire, dans six établissements : Renous (N.-B.), Cowansville (Québec), Bath (Ontario), Stony Mountain (Manitoba) et deux prisons à Abbotsford (C.-B.). Le ministre Day a sabordé l'initiative avant la conclusion d'une évaluation finale, et même avant que tous les sites aient complété leur année d'essai.

Déjà en 1994, le Comité d'experts sur le sida et les prisons (créé par le SCC lui-même) recommandait d'établir des programmes de tatouage sécuritaire, en réaction aux taux plus élevés de prévalence du VIH en prison. Au Canada, les détenus sont de sept à dix fois plus susceptibles que les autres d'avoir l'infection à VIH. L'absence de matériel stérile pour le tatouage est une des causes. (L'absence de programmes d'échange de seringues — un

© 2006 Réseau juridique canadien VIH/sida. *Nouvelles du Réseau* sert à tenir les lecteurs informés des activités du Réseau juridique canadien VIH/sida. Le Réseau encourage la diffusion de l'information contenue dans cette publication. La permission de reproduire ce matériel sera accordée à condition que l'origine et la source en soient mentionnées.

Rédaction : Leon Mar
Mise en page : Vajdon Sohaili
Traduction : Jean Dussault

Collaborateurs : Glenn Betteridge, Joanne Csete, Richard Elliott, Alana Klein, Taslim Madhani, Leon Mar, Leah Utyasheva

Financé par l'Agence de santé publique du Canada. Les conclusions, interprétations et opinions exprimées dans cette publication relèvent uniquement de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou positions officielles de l'Agence de santé publique du Canada ou du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Réseau juridique canadien VIH/sida
1240, rue Bay, bureau 600
Toronto (Ontario) M5R 2A7
Tél. : + 1 416 595-1666 www.aidslaw.ca
Télec. : + 1 416 595-0094 info@aidslaw.ca



Le Réseau juridique canadien VIH/sida œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

ISSN 1488-0997

problème au sujet duquel le Réseau juridique a déployé d'importants efforts — est un facteur connexe.) Les détenus bricolent des aiguilles à tatouage avec les moyens du bord, et ces

instruments clandestins sont, tout comme l'encre à tatouage, réutilisés et partagés, ce qui augmente le risque de transmission du VIH.

Le Réseau demande des réformes à la loi sur l'exportation de médicaments génériques

Le Réseau juridique, en collaboration avec d'autres membres du Groupe pour l'accès mondial aux traitements (GAMT), a continué de faire pression en faveur de réformes à la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, la loi relative aux licences obligatoires qui vise à permettre la production et l'exportation de médicaments génériques à moindre coût pour les pays en développement qui en ont besoin. Depuis l'adoption unanime de cette loi par le Parlement, en mai 2004, pas un seul comprimé n'a été exporté.

Dans le cadre de la démarche gouvernementale d'examen de la loi, le directeur adjoint **Richard Elliott** s'est adressé à des députés réunis à Ottawa. Il a mis en relief certaines des lacunes de la loi et il a identifié des réformes qui sont nécessaires pour que la loi serve à aider des patients du monde en développement.

Lors d'un rassemblement organisé à Toronto par le groupe activiste AIDS Action Now, le 1er décembre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale du sida, Richard s'est adressé à la foule et a exhorté tous les partis représentés aux Communes à agir rapidement afin de remplacer le processus encombrant en vigueur par des dispositions plus simples et plus conviviales aux pays en développement qui ont besoin d'acheter des médicaments et aux fabricants génériques canadiens qui peuvent les approvisionner.

Le Réseau juridique prépare actuellement un mémoire à l'intention du gouvernement fédéral, où seront recommandées des réformes qui permettraient de remplir la promesse humanitaire qui est affirmée dans la loi.



Pour plus d'information, visitez www.aidslaw.ca/gamt

Le ministre de la Santé procède à un examen de l'Initiative fédérale

Le ministre fédéral de la Santé, Tony Clement, entame un examen de l'*Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada*, en vertu de laquelle le Réseau juridique et d'autres organismes nationaux du domaine du VIH/sida reçoivent du soutien financier. L'examen vise à répondre à des questions au sujet des résultats escomptés de l'Initiative, à vérifier si les stratégies mises en œuvre sont correctes, si l'allocation de ressources est appropriée au regard des buts, et à voir quels partenariats devraient être établis pour assurer l'atteinte des buts. Un porte-parole du ministre a affirmé que le niveau de financement de l'Initiative de cinq ans — qui doit augmenter à 84,4 millions \$ en 2008 — ne sera pas affecté par l'examen, mais que le financement ultérieur pourrait l'être.

Une première réunion de l'équipe mandatée de l'examen a eu lieu en novembre; les ONG nationales du domaine du VIH y étaient représentés par la Société canadienne du sida et le Centre canadien d'information sur le VIH/sida. D'après le plan établi pour l'examen, d'autres parties à consulter, outre les partenaires nationaux, sont notamment les autorités provinciales et territoriales, des autorités internationales, le Conseil ministériel sur le VIH/sida (auquel siège le directeur adjoint **Richard Elliott**), le Conseil national autochtone sur le VIH/sida ainsi que des intervenants du monde de la recherche. À l'heure actuelle, la teneur de ces consultations est vague.

Pour lire l'*Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada*, voir : www.phac-aspc.gc.ca

Le rapport des Communes sur la prostitution néglige les travailleuses et travailleurs sexuels

Pour lire le rapport du Sous-comité, visitez www.parl.gc.ca/ssl

Pour lire le rapport du Réseau juridique, Sexe, travail, droits, visitez www.aidslaw.ca/travailsexuel > Publications



Le 13 décembre, un an jour pour jour après la sortie d'un rapport du Réseau juridique exhortant le gouvernement fédéral à décriminaliser le travail sexuel, le Sous-comité des Communes chargé de l'examen des lois sur le racolage a finalement rendu public son rapport — auquel le Réseau juridique a refusé la note de passage.

« Ayant entendu les témoignages de travailleuses sexuelles et de leurs regroupements, le Sous-comité aurait pu formuler des recommandations éclairées afin de moderniser les lois vieillottes du Canada en matière de prostitution », a résumé la directrice générale **Joanne Csete**, dans un communiqué transmis aux médias quelques minutes après le dépôt en chambre du rapport. « Mais au contraire, après des années de travail, le Sous-comité livre un rapport qui n'apporte pas grand-chose pour protéger les travailleuses sexuelles et pour faire valoir leur dignité et leur égalité. »

L'analyste principal des politiques **Glenn Betteridge** a témoigné devant le Sous-comité, en 2005, et a recommandé la décriminalisation de la prostitution adulte. Le Réseau juridique a également déposé son rapport complet, *Sexe, travail, droits*, qui exposait des arguments en faveur de la réforme des lois afin de mieux protéger la santé au travail et les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels, au Canada.

Regrettablement, le rapport du Sous-comité, *Le défi du changement : étude des lois pénales en matière de prostitution au Canada*, ne recommande pas de décriminaliser la prostitution adulte. La majorité des membres du Sous-comité — tous des députés de partis de l'opposition — a reconnu que le statu quo n'est

pas acceptable; qu'il existe un biais dans l'application du droit pénal; que la prostitution est avant tout une question de santé publique; et que l'approche légale du Canada en matière de prostitution est contradictoire et entraîne plus de tort que de bien. Mais, en dépit de ces faits, ils n'ont recommandé aucune réforme du droit; les sept recommandations du rapport échouent à proposer des actions concrètes pour tenir compte des questions de santé et de droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels.

Parmi la couverture médiatique du rapport, mentionnons un reportage aux nouvelles nationales *CTV News with Lloyd Robertson*, qui a donné la parole à Joanne Csete, directrice générale. Glenn a répondu à des demandes d'entrevues de CBC Radio One et de *CBC News: Morning*, entre autres. (Voir aussi « Le Réseau juridique dans les médias », à la p. 9.)

Le Comité permanent de la justice et des droits humains, dont relève le Sous-comité, a demandé au gouvernement de faire connaître sa réponse au rapport dans les 120 jours.

Le Réseau juridique consulte ses organismes partenaires de longue date, notamment **Maggie's** à Toronto et **Stella** à Montréal, pour rédiger un document d'information en réponse au rapport. Le document, de pair avec notre rapport *Sexe, travail, droits*, de même que le carnet et les feuillets d'information, formera l'épine dorsale de notre plaidoyer en faveur de vraies réformes du droit afin de protéger la santé et les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels.



Consultation de Nairobi sur les droits des femmes

Début décembre, les analystes principaux des politiques **Richard Pearshouse** et **Alana Klein** se sont rendus à Nairobi pour consulter des expert-es des quatre coins de l'Afrique subsaharienne, quant à la loi modèle élaborée par le Réseau juridique au sujet des droits des femmes en lien avec le VIH/sida. Une fois complétée, la référence de loi modèle servira d'instrument de plaidoyer pour les groupes africains qui font pression en faveur de réformes du droit afin de rectifier les inégalités sexospécifiques qui catalysent l'épidémie. La consultation a réuni des avocat-es et des leaders communautaires du Kenya, de la Tanzanie, de la Zambie, du Botswana, de l'Afrique du Sud,

du Ghana, du Swaziland, de l'Ouganda ainsi que des États-Unis, et des représentants de l'ONUSIDA, qui ont mis en commun leurs expériences et leur expertise.

À l'échelle de l'Afrique subsaharienne, les femmes sont affectées par le VIH/sida, et y sont vulnérables, de manière disproportionnée, en raison d'inégalités hommes-femmes qui sont reflétées et appuyées par des lois souvent désuètes qui font fi des normes des droits de la personne. Des études ont démontré que, dans certains pays d'Afrique, les femmes mariées sont plus vulnérables au VIH que celles qui sont

sexuellement actives sans être mariées. Par exemple, dans certains systèmes juridiques, les femmes mariées ne sont pas autorisées à détenir une propriété, ce qui rend difficile à une femme mariée de quitter son époux si le mariage tourne à la violence. Il n'y a pas de lois sur la violence conjugale et les lois en vigueur ne permettent pas aux femmes de refuser un rapport sexuel à leur mari ou de négocier avec lui le port du condom.

Le phénomène du sida met en relief la nécessité de réforme du droit — en particulier dans des domaines comme la violence conjugale, le mariage, le divorce et l'héritage — afin de combattre l'épidémie. Des efforts en ce sens sont en cours dans divers pays africains, et des militant-es ont exprimé le besoin de lois modèles qui reflètent les pratiques exemplaires en matière de droits humains. Le projet du Réseau juridique vise à satisfaire ce besoin.

Le Réseau juridique témoigne aux audiences d'un comité des Communes

À la fin de septembre, le directeur adjoint **Richard Elliott** a témoigné lors d'une audience du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, afin de souligner comment le Projet de loi C-9, *Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)*, nuirait aux efforts pour répondre à l'épidémie du VIH parmi les personnes qui font usage de drogue.

L'emprisonnement avec sursis permet qu'une peine d'emprisonnement soit purgée à l'extérieur des établissements correctionnels; la résidence surveillée est un exemple de peine avec sursis. En mai, le gouvernement a introduit le Projet de loi C-9 afin d'éliminer la possibilité de condamnation avec sursis pour quiconque aurait été déclaré coupable d'un acte criminel emportant une possibilité de peine d'emprisonnement de 10 ans ou plus. Autrement dit, toute personne déclarée coupable et condamnée pour un acte de cette catégorie aurait dû purger sa peine en prison — quelle qu'en eût été la longueur. Le gouvernement avait initialement rédigé en termes très larges ce projet de loi, qui aurait notamment établi l'incarcération obligatoire pour certaines des infractions établies dans la *Loi contrôlant certaines drogues et autres substances*, comme le « trafic » ou la « possession en vue du trafic » de toute quantité de certaines substances désignées, comme l'héroïne, la cocaïne ou la méthadone.

Dans son exhortation au Comité de la Justice afin que le texte du projet de loi soit amendé de manière à ne pas s'appliquer aux infractions liées à la drogue, Richard a fait valoir que le fardeau de l'incarcération

Pendant cette rencontre de deux jours, les participant-es n'ont pas manqué d'enthousiasme pour partager leurs points de vue et leurs expériences en lien avec tous les enjeux abordés dans la loi modèle, notamment le viol et l'agression sexuelle, la violence conjugale, la mutilation génitale féminine et d'autres pratiques traditionnelles néfastes, de même que le droit du mariage, de la cohabitation et du divorce.

Richard et Alana poursuivront les discussions thématiques approfondies, avec les participant-es à la consultation ainsi que d'autres expert-es, afin d'apporter des ajustements à la loi modèle et de faire en sorte qu'elle aborde de manière réaliste les besoins des intervenants en matière de réforme du droit.

obligatoire serait retombé principalement sur des personnes impliquées dans un trafic à petite échelle et la distribution dans la rue pour assouvir leur dépendance à une drogue. Il a également cité des données états-uniennes qui montrent que les peines minimales obligatoires pour des infractions liées à la drogue ne réduisent pas l'usage de drogue ou la criminalité liée à la drogue, mais entraînent carrément une augmentation de l'incarcération de contrevenants non violents. Richard a également signalé que ce serait une politique publique néfaste que de simplement mettre en prison un plus grand nombre de personnes qui font usage de drogue, car les prisons canadiennes ne fournissent pas de matériel d'injection stérile; il a ajouté que l'incarcération obligatoire irait à l'encontre des principes fondamentaux de la détermination de la peine, et qu'en retirant aux juges la discrétion d'adapter la peine en proportion des circonstances de chaque condamnation, le projet de loi porterait atteinte à des droits de la personne.

En conséquence le Comité a apporté des amendements, et la législation est à présent beaucoup plus étroite : elle n'élimine la possibilité de condamnation avec sursis que pour certaines « infractions graves de sévices à la personne » (notamment l'agression sexuelle), les infractions de terrorisme et les infractions liées aux gangs criminels, lorsqu'elles sont passibles d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à dix ans. Le projet de loi amendé a été adopté par la Chambre des communes le 3 novembre 2006 et a été envoyé au Sénat.

Une mise à jour au sujet du Projet de loi C-9 ainsi que le texte complet de la déposition du Réseau juridique au Comité de la justice sont accessibles via www.aidslaw.ca/drogues > Publications

Loi modèle sur l'usage de drogue et le VIH/sida

En décembre, le Réseau juridique a publié une nouvelle référence en matière de loi modèle, en anglais et en russe, qui comprend un cadre détaillé de dispositions légales, accompagné de commentaires.

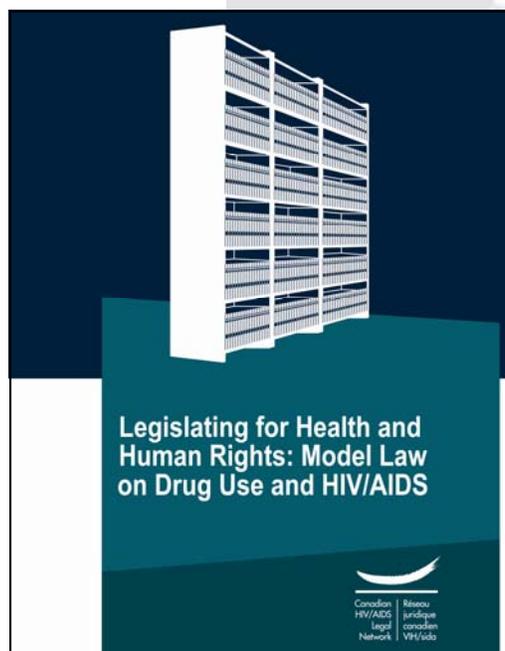
On fait référence, dans *Legislating for Health and Human Rights: Model Law on Drug Use and HIV/AIDS*, à des exemples de lois de divers ressorts qui ont tenté d'établir un cadre légal clair pour tenir compte des enjeux liés au VIH/sida parmi les personnes qui font usage de drogue. Le document intègre aussi, d'un bout à l'autre, les principes des droits de la personne ainsi que des obligations des États.

« Cette ressource est conçue pour aider les responsables des politiques et les militants à aborder la tâche de réformer les lois en vigueur

ou à en élaborer de nouvelles, afin de tenir compte des défis légaux liés au VIH parmi les personnes qui consomment des drogues », explique l'analyste principal des politiques, **Richard Pearshouse**, auteur principal de cet ouvrage.

Huit domaines principaux y sont abordés :

1. questions de droit pénal
2. traitement de la dépendance à la drogue
3. programmes de seringues stériles
4. lieux supervisés pour la consommation de drogue
5. prisons
6. travail de terrain et information
7. stigmatisme et discrimination
8. programmes de provision médicale d'héroïne.



Pour lire *Legislating for Health and Human Rights: Model Law on Drug Use and HIV/AIDS*, visitez www.aidslaw.ca/modellaw

Pour plus d'information sur les politiques en matière de drogue et la réduction des méfaits, consultez www.aidslaw.ca/drogues



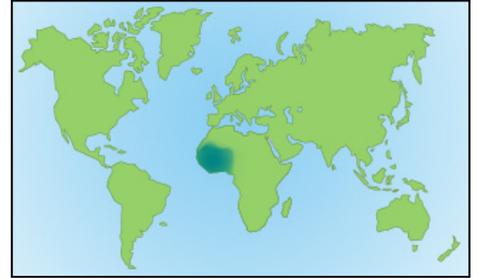
Nouvelles brèves

Le Réseau juridique aide à l'examen des lois sur le sida en Afrique de l'Ouest

La directrice générale, **Joanne Csete**, a passé une semaine au Sénégal, en octobre, pour l'examen d'un projet de l'Open Society Initiative of West Africa (OSIWA) et de l'Open Society Institute's Network Public Health Program, visant à soutenir le développement de lois fondées sur les droits humains, relativement au sida, dans 18 pays de la région ouest de l'Afrique. L'atelier régional auquel a participé Joanne réunissait des consultants des 18 pays qui avaient fourni des comptes-rendus écrits au sujet de la situation des lois sur le sida, dans la région, de même que d'autres experts régionaux, onusiens et universitaires. L'atelier fut une excellente occasion de rencontre avec des experts de l'Afrique de l'Ouest qui se préoccupent de sida et de droit. Joanne a eu le plaisir d'entendre un grand nombre d'entre eux dire qu'ils utilisent régulièrement des publications du Réseau juridique.

Un certain nombre de lois sur le sida qui ont déjà été adoptées ou qui sont prises en considération, dans la région, sont fondées sur

une loi modèle élaborée dans le cadre d'AWARE (Action for the West Africa Region), un projet financé par l'United States Agency for International Development (USAID). Malheureusement, la loi modèle d'AWARE n'aborde pas l'égalité des femmes, les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels, ceux des personnes qui consomment des drogues, des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, ni ceux des prisonniers outre le droit à l'information. La loi modèle d'AWARE ouvre la voie à une criminalisation étoffée de la transmission du VIH et de l'exposition à l'infection, à l'encontre des recommandations de l'ONU, et elle renferme aussi des dispositions discutables au sujet du test de sérodiagnostic du VIH. Joanne a adressé des recommandations à l'OSIWA et à l'OSI, en lien avec les défis qu'ils rencontrent dans la tâche de trouver des moyens de soutenir dans cette région des lois fondées sur les droits humains, en ce qui a trait au VIH/sida, à la lumière de ces réalités.



Débat sur l'équité du droit au mariage

Au début de décembre, le Réseau juridique a incité les députés fédéraux à voter contre une motion déposée à la Chambre des communes, qui visait à modifier le droit égal au mariage pour les couples de même sexe.

Le mariage entre personnes de même sexe a été légalisé en juillet 2005, avec l'adoption de la *Loi sur le mariage civil*. Mais pendant la plus récente campagne électorale fédérale, Stephen Harper avait promis de rouvrir le débat sur le sujet. En conséquence, le Gouvernement a déposé une motion visant à « déposer une loi visant à rétablir la définition traditionnelle du mariage sans toucher les unions civiles et tout en respectant les mariages entre personnes de même sexe ».

Dans une lettre du 5 décembre aux députés, le Réseau juridique a souligné que la stigmatisation et la discrimination à l'égard des gais et des lesbiennes font partie des nombreux problèmes qui empêchent de répondre efficacement au VIH/sida; il a affirmé également que les programmes politiques ne devraient pas faire fi des droits des minorités sexuelles. Nous avons indiqué, dans la lettre, que « [e]n rouvrant le débat sur cette question, à la Chambre des communes, et en considérant la possibilité de faire marche arrière, le Canada risquerait de devenir un des pays qui ne prônent et ne respectent les droits humains qu'à l'occasion, selon les vents politiques du moment ».

La motion a été défaite en Chambre, le 7 décembre, par un vote de 175 contre 123.

Pour lire la lettre aux députés, visitez www.aidslaw.ca/orientation > Publications

Réforme des politiques sur la drogue en Russie et au Tadjikistan

Dans le cadre du travail actuel du Réseau juridique dans des pays de l'ancienne Union soviétique, l'analyste principale des politiques **Leah Utyasheva** a passé une partie des mois de novembre et décembre en Russie et au Tadjikistan, où elle a eu des réunions avec des



L'analyste principale des politiques Leah Utyasheva (deuxième à gauche) a rencontré des activistes, comme le directeur du RAN Murtazokul Khidirov (troisième à gauche).

organismes partenaires à Moscou, Saint-Pétersbourg et Balakova (région de Saratov). Ces réunions portaient sur la réforme fondée sur les droits humains, en matière de politiques sur la drogue, et notamment sur l'établissement d'un cadre juridique propice à rendre le traitement de substitution aux opiacés (TSO) disponible aux utilisateurs de drogue. À l'heure actuelle, le TSO est encore illégal dans ces deux pays, ce qui prive les utilisateurs de drogue par injection d'un outil crucial de prévention du VIH.

Leah a partagé le matériel de formation du Réseau juridique qui porte sur le droit russe et les normes internationales des droits humains, avec des intervenants et militants des domaines de la réduction des méfaits et du VIH/sida. Cette documentation

les aidera, de même que leurs organismes respectifs, à intégrer des éléments à jour du droit et des droits de la personne, dans leurs propres séances de formation.

À Dushanbe, Tadjikistan, Leah a rencontré des collègues de l'ONG qui est chef de file en matière de réduction des méfaits et de politiques sur la drogue : le RAN. Une facette importante du travail du Réseau juridique au Tadjikistan inclut de l'assistance technique au RAN, pour développer une expertise légale et en droits humains, en lien avec la perspective d'une réforme des politiques sur la drogue. La première phase de ce projet consiste à adapter au contexte tadjik les documents de formation sur les droits humains internationaux, le traitement humain de la dépendance ainsi que les TSO, développés par le Réseau juridique initialement pour une utilisation en Russie. Leah et le directeur du RAN, **Murtazokul Khidirov**, ont également discuté d'une éventuelle collaboration pour répondre à la nouvelle loi tadjike sur le sida, qui est trop vague, dans sa forme actuelle, et dont la mise en œuvre nécessite des conseils.

Pendant sa visite, Leah a distribué des exemplaires en russe du tout nouveau document intitulé *Legislating for Health and Human Rights: Model Law on Drug Use and HIV/AIDS* (voir à ce sujet la p. 6), qui a été bien reçu par les collègues des deux pays.

Colloque sur la méthadone à Montréal

Plus de 200 personnes, chercheurs universitaires, professionnels de la santé, intervenants de première ligne et utilisateurs de méthadone, ont participé à la sixième édition annuelle du *Colloque de formation interdisciplinaire sur les traitements de substitution*, à Montréal, les 30 novembre et 1^{er} décembre. À l'invitation de **Guy-Pierre Lévesque**, directeur général de l'organisme Méta d'Âme, qui est membre du Réseau juridique, **Joanne Csete** et **Leon Mar** ont assisté à ce rassemblement.

Le colloque a porté sur une vaste gamme d'enjeux pertinents aux traitements de substitution aux opiacés (TSO). Pour l'occasion, le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux a procédé au lancement

d'un nouveau manuel de référence et de pratiques exemplaires concernant les TSO : *Cadre de référence et guide de bonnes pratiques* (accessible via www.dependances.gouv.qc.ca); la criminologue **Line Beauchesne**, professeure à l'Université d'Ottawa, a présenté un aperçu historique des TSO.

Joanne et Leon ont participé à deux journées de séminaires sur des thèmes comme la dépendance aux opiacés et la stigmatisation sociale, l'efficacité des lieux supervisés pour l'injection, l'intervention par des pairs en matière de TSO, et les différentes expériences nationales dans ce domaine aux Pays-Bas, en Suisse et en France.

Pour de plus amples renseignements sur les politiques en matière de drogue et sur la réduction des méfaits, visitez www.aidslaw.ca/drogues

Le travail du Réseau juridique en matière de politiques sur les drogues a été salué en plénière finale, par le **D^r Pierre Lauzon**, du Centre de recherche et d'aide pour narcomanes (CRAN) qui a organisé l'événement.

Le Réseau juridique est à la recherche de financement pour un film documentaire sur les

obstacles à l'accès au traitement à la méthadone au Canada. Ce colloque a été une excellente occasion d'entendre des experts internationaux et de rencontrer des intervenants de première importance ainsi que des partenaires potentiels qui travaillent sur le terrain au Québec et en Ontario.

Le Réseau juridique dans les médias

L'annonce de l'annulation du programme pilote de tatouage sécuritaire en prison, par le gouvernement fédéral, son annonce longuement attendue (et reportée) quant aux fonds pour la lutte contre le sida, de même qu'un rapport parlementaire sur le travail sexuel, ont donné lieu à 42 demandes de médias entre le 1er septembre et le 15 décembre. Plus d'une cinquantaine d'articles de journaux citant le Réseau juridique en a résulté; deux lettres à l'éditeur signées par des employés du Réseau juridique ont été publiées; et quatre intervenants du Réseau juridique — la directrice générale **Joanne Csete**, le directeur adjoint **Richard Elliott**, le directeur des communications **Leon Mar** ainsi que l'analyste principal des politiques **Glenn Betteridge** — ont été vus dans douze reportages ou émissions de télé ou de radio.

Les présences dans des émissions télédiffusées à l'échelle nationale incluent *CTV News with Lloyd Robertson* (Joanne, dans un reportage préenregistré de Graham Richardson, « Committee examining solicitation laws can't agree », le 13 décembre) et *CBC News: Today* (Richard interviewé en direct par l'animatrice invitée Jackie Perrin, au sujet des salons de tatouage en prison, le 4 décembre).

Dans l'édition imprimée du *Toronto Star* du 1er décembre (Journée mondiale du sida), la page d'opinions contenait deux textes : « Closing prison tattoo parlours can only cause infectious diseases to spread beyond jails, warns Leon Mar » [La fermeture des salons de tatouage ne fera qu'exacerber la propagation de maladies infectieuses hors prisons], aux côtés d'un article du D^r Mark Wainberg, directeur du Centre sida McGill et coprésident de SIDA 2006, ce qui a assuré une présence d'importance au Réseau juridique dans le quotidien le plus lu au Canada. (Pour lire la

version française de ce texte d'opinion, visitez www.aidslaw.ca/lespublications et regardez la liste « Publications récentes ».)

Richard et Leon ont tous deux été cités dans des articles du *Globe and Mail*, au début de décembre (Richard dans « Ottawa announces millions in AIDS fight », le 1^{er} décembre, et Leon dans « Ottawa shuts down prison tattoo parlour », le 5 décembre). Un article du *National Post* mentionnait également le Réseau juridique (« Conservatives axe pilot program that let prisoners get cheap tattoos », 5 décembre).

Outre cette couverture journalistique, Joanne, Richard et Leon ont été maintes fois cités dans de grands et petits quotidiens des quatre coins du pays, du *Times & Transcript* de Moncton, Nouveau-Brunswick, au *Record* de Sherbrooke, Québec, en passant par le *Daily Herald-Tribune* de Grande Prairie, Alberta et *The Daily News* à Kamloops, C.-B. Les trois directeurs ont également participé à des émissions radiophoniques à Toronto, Montréal, Vancouver et London, à titre d'invités.

Par ailleurs, huit avis aux médias et communiqués de presse ont été diffusés pendant cette période, dont six étaient des communiqués conjoints avec d'autres ONG (comme Médecins Sans Frontières et Human Rights Watch), le Groupe mondial pour l'accès aux traitements (GAMT), ou les autres ONG nationales du domaine du VIH/sida (p. ex., le Réseau canadien autochtone du sida, la Société canadienne du sida, le Réseau canadien d'info-traitements sida, le Centre canadien d'information sur le VIH/sida, le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale, et la Coalition interagence sida et développement).

Pour plus d'information sur les activités médiatiques du Réseau juridique : www.aidslaw.ca/medias



Pour lire le rapport
(en anglais) de la
consultation, visitez
www.euro.who.int/aids

Réunion de l'OMS-Europe sur la criminalisation du VIH

En octobre 2006, le directeur adjoint **Richard Elliott** a participé à une consultation régionale d'experts sur la criminalisation du VIH et d'autres infections transmissibles sexuellement, qui a été organisée par le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec le European AIDS Treatment Group. La consultation a rassemblé des représentants d'organismes de personnes qui vivent avec le VIH/sida, des experts techniques non gouvernementaux ainsi que des représentants de l'OMS et de l'ONUSIDA. En mettant en commun diverses expériences de pays européens, les participants ont identifié d'urgents besoins d'ultérieure collaboration active, comme un énoncé de position de l'OMS ou des Nations Unies.

Les discussions ont porté sur l'application du droit pénal dans des situations impliquant des rapports sexuels non protégés; sur le lien entre le droit pénal et les hypothèses et principes qui sous-tendent les politiques en matière de santé publique et de lutte au VIH/sida; et sur l'impact potentiel de l'application de dispositions pénales, pour la situation juridique et sociale des personnes vivant avec le VIH/sida ainsi que pour les politiques sur le sida.

Des conclusions et des recommandations ont été formulées dans plusieurs domaines, en réponse au besoin de recherches supplémentaires quant aux impacts de la criminalisation sur la santé publique, et pour guider la conduite de la police et des procureurs dans de telles affaires.



Témoignage du Réseau juridique sur le sida et les droits humains en Chine

En 2004, le Réseau juridique est devenu le premier organisme non gouvernemental du Canada à participer au Dialogue Canada-Chine sur les droits de la personne; il avait alors été représenté par son ex-présidente, **Lori Stoltz**, dans un Dialogue portant sur le VIH/sida. Depuis, le Réseau juridique travaille au sein d'une coalition d'ONG appelée la Coalition canadienne pour les droits de la personne en Chine, dont font partie Amnistie internationale ainsi que Droits et Démocratie. La Coalition et l'évaluation indépendante réalisée par le **prof. Charles Burton**, de l'Université Brock, sont arrivées à la conclusion que ce dialogue bilatéral, dans sa forme en vigueur, était trop superficiel pour pouvoir faire un apport significatif à l'avancement des droits humains en Chine.

Des membres de la Coalition, notamment le Réseau juridique (qu'a représenté **Richard Elliott**, directeur adjoint), ont été invités à

témoigner le 28 novembre devant le Sous-comité sur les droits internationaux de la personne, de la Chambre des communes. Richard y a fait part de son expérience personnelle en Chine, où il est allé plus tôt en 2006, ainsi que des collaborations du Réseau juridique avec des ONG chinois, pour décrire les défis des droits humains qui touchent le VIH/sida en Chine, en particulier en ce qui concerne les gais et lesbiennes, les travailleuses et travailleurs sexuels ainsi que les personnes qui consomment des drogues. Richard a souligné la nécessité d'un dialogue bilatéral sur les droits humains à un échelon gouvernemental plus élevé que l'initiative en cours, avec la participation d'organismes légitimes de la société civile des deux pays, et capable d'influencer les programmes de l'Agence canadienne de développement international ainsi que les politiques d'Affaires étrangères Canada.



À l'interne

Hommage à Ruth Carey

Le conseil d'administration du Réseau juridique sans la présence de **Ruth Carey** est un phénomène presque jamais vu dans les annales de l'organisme. En décembre, la présidente **Le-Ann Dolan** a accepté à regret la démission de Ruth, tout en exprimant une profonde appréciation pour ses services exceptionnels.

Après dix années, Ruth a démissionné de son poste de directrice générale de HALCO, la clinique juridique sur le VIH/sida (Ontario), qui est en fait la seule clinique juridique au Canada à fournir de l'assistance à des personnes vivant avec le VIH/sida. Ruth a travaillé sans ménagement pour protéger et promouvoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida. Son dévouement aux services quotidiens fournis par HALCO, ainsi qu'au plaidoyer plus large auprès d'autorités provinciales, a fait de Ruth une héroïne pour des milliers de gens, dont la vie a été améliorée par son travail.

Son service auprès du Réseau juridique fut tout aussi héroïque. Elle a été pour le conseil une

source constante de savoir et de sagesse stratégique, une force directrice pour notre travail. En 2002–2003, elle a aidé à réorganiser le personnel du Réseau juridique en des équipes plus efficaces. Elle a assumé divers postes de leadership au sein du conseil du Réseau juridique, et a été fréquemment notre principale référence quant aux questions juridiques et de procédure. Mais par-dessus tout, elle a toujours donné de son temps et son expertise avec générosité et gaieté, en dépit de son engagement à temps plus que complet auprès de la HALCO. De l'aide à la recherche et à la rédaction du rapport du Réseau juridique sur les lois en matière de vie privée, à l'analyse de développements pour la *Revue VIH/sida, droit et politiques*, la contribution de Ruth n'a cessé d'être exemplaire. Son immense expertise nous manquera.

L'équipe et le conseil d'administration du Réseau juridique souhaitent à Ruth un vif succès dans son nouveau travail au Tribunal du logement de l'Ontario.

Alana Klein nommée commissaire à la CODP

Félicitations à notre analyste principale des politiques **Alana Klein**, qui a récemment été nommée commissaire à la Commission ontarienne des droits de la personne. Alana détient une vaste expérience des enjeux liés aux droits des femmes, à la réduction des méfaits ainsi qu'à l'immigration.

« C'est un moment où il est enthousiasmant d'être nommée à la Commission », se réjouit Alana. « De récents amendements au Code des droits de la personne de l'Ontario fournissent à la Commission de meilleurs appuis pour répondre à la discrimination systémique. Je suis contente d'avoir l'occasion de contribuer à cette cause. »

La Commission ontarienne des droits de la

personne (CODP) a été créée en 1961; cette institution indépendante rend des comptes à la législature ontarienne par l'entremise du Procureur général. Sa mission est de protéger les Ontariens contre la discrimination et les violations de droits humains, par le biais d'enquêtes relatives à des plaintes de discrimination et de harcèlement; au moyen d'efforts de résolution de différends entre les parties; par la prévention de la discrimination grâce à l'éducation du public et à des politiques publiques; et par l'examen de situations où des comportements discriminatoires ont cours.

La CODP est dotée d'un Commissaire en chef, qui travaille à temps plein, et d'un nombre variable de commissaires à temps partiel.



Ontario
Human Rights Commission

Commission ontarienne des
droits de la personne

Pour d'autres renseignements, visitez www.ohrc.on.ca

Bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration

Trois nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Pour plus d'information,
visitez
www.aidslaw.ca >
Le Réseau >
Qui sommes-nous >
Conseil
d'administration

William Booth est directeur général d'AIDS Vancouver et chargé de cours sur le VIH/sida à la Virtual Development Academy du Programme des Nations Unies pour le développement. Il est également chargé de cours clinique en prévention et soins pour le VIH/sida, au College of Health Disciplines du Department of Family Practice à l'University of British Columbia. Il a été directeur adjoint du Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies, et il a travaillé pour divers organismes internationaux, dont Care International et Habitat pour l'humanité.

Anna-Louise Crago est récemment retournée aux études, après avoir été la directrice des communications pour l'organisme Stella, à Montréal. Elle a été membre fondatrice de la Coalition pour les droits des travailleuses et travailleurs du sexe, un groupe d'action montréalais. Activiste pour la lutte contre le VIH/sida, elle a travaillé pour un programme

d'échange de seringues et pour une clinique mobile de vaccination à l'intention de jeunes de la rue et utilisateurs de drogue par injection. Elle a également rédigé un rapport de recherche pour la Ville de Montréal, sur les effets de la criminalisation des jeunes de la rue; et a écrit plusieurs articles sur les effets des politiques états-uniennes empêchant de verser des fonds à des groupes de travailleuses et travailleurs sexuels en Afrique subsaharienne.

Rosemary Fayant est intervenante pour Streetworks, un programme de réduction des méfaits et d'échange de seringues au centre-ville d'Edmonton, où elle travaille à prévenir la propagation du VIH et de l'hépatite C dans des populations à risque élevé. Rosemary est d'ascendance métisse. Elle est présidente de l'Alberta Provincial Drug User's Group et siège à divers comités municipaux, provinciaux et nationaux.

Nous remercions les membres sortants, **Carolann Brewer, Wayne Campbell** et **Michèle Lalonde** pour leur dévouement au Réseau juridique.



Nouvelles ressources

- Legislating for Health and Human Rights: Model Law on Drug Use and HIV/AIDS
www.aidslaw.ca/modellaw
- Правотворчество в области здоровья и прав человека: Модельный закон о потреблении наркотиков и ВИЧ/СПИДе
www.aidslaw.ca/modellaw-ru
- *Revue VIH/sida, droit et politiques* 11(2/3) — numéro de supplément SIDA 2006
www.aidslaw.ca/revue
- Une option trompeuse et malavisée : l'incarcération obligatoire pour certaines infractions liées à la drogue — Mémoire présenté au Comité permanent des Communes sur la justice et les droits de la personne, concernant le projet de loi C-9, *Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)*.
www.aidslaw.ca/drogues > Publications
- Nouvelle sur le Projet de loi C-9, *Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)*
www.aidslaw.ca/drogues > Publications
- Compte-rendu : Réseautage mondial en matière de sida, droit et droits humains — une rencontre satellite du XVI^e Congrès international sur le sida (en français, en anglais, en espagnol et en russe)
www.aidslaw.ca/sida2006
- “Pledges and pitfalls: Canada’s legislation on compulsory licensing of pharmaceuticals for export” — un article du directeur adjoint Richard Elliott dans l’*International Journal of Intellectual Property Management*, vol. 1, n^o 1/2, 2006
www.aidslaw.ca/treatment > Publications
- “Medicines for All? Commitment and Compromise in the Fight for Canada's Law on Compulsory Licensing for Export” — chapitre de Richard Elliott dans *The Power of Pills — Social, Ethical and Legal Issues in Drug Development, Marketing and Pricing* (Pluto Books, 2006)
www.plutobooks.com